



Municipalité d'Oka

Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal d'Oka tenue le 5 juin 2017 et à laquelle étaient présents le maire Pascal Quevillon et les conseillers suivants : Jean-Claude Guindon, Jean-François Girard et Yannick Proulx.

COPIE DE RÉSOLUTION NO 2017-06-189

Gratuité des frais d'émission de permis pour les personnes sinistrées jusqu'au 31 août 2017

CONSIDÉRANT les inondations survenues en mai dernier et touchant certaines propriétés riveraines sur le territoire de la Municipalité d'Oka;

CONSIDÉRANT que ces propriétaires touchés auront des travaux de rénovation à exécuter;

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil autorise la gratuité des frais d'émission des permis et certificats d'autorisation aux propriétaires de résidences ayant subi un sinistre aux fins de reconstruction des pièces endommagées par l'eau, jusqu'au 31 août 2017.

ADOPTÉE

Je certifie que le texte ci-haut est une copie authentique d'une résolution adoptée par le Conseil sujette à l'approbation du procès-verbal de ladite séance.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

Marie Daoust
Directrice générale